



EI2S lance son 2ème appel à candidature pour accompagner les entreprises dans leur gestion de l'eau

mercredi 18 mai 2011, par [lpe](#)

Le climat actuel nous engage tous dans un contexte de sécheresse nationale. Pour apporter aux entreprises des solutions fortes, prévenir les pollutions et anticiper la rareté de l'eau, EI2S signe un partenariat d'exception avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et lance son 2ème appel à candidature de l'atelier « Eau Claire ».



Porté par l'Institut de l'Excellence Managériale d'EI2S, ce nouvel appel à candidature diffusé depuis le 3 mai dernier permet aux entreprises d'appréhender leur gestion de l'eau et de s'interroger sur les enjeux des

pollutions ponctuelles et diffuses classiques ou toxiques.

Cette action collective destinée aux PME/PMI/entreprises régionales toute activité, des départements de la Charente, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute Vienne, exploitant leur activité sur le territoire de la Délégation Poitou-Limousin de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permet aux sites industriels d'obtenir des aides plafonnées à 20% de plus que les taux normalisés par l'Agence pour les travaux éligibles.

Un contexte réglementaire et environnemental qui se durcit

La qualité de l'eau est une condition indispensable pour les territoires et les entreprises. L'atelier « Eau Claire » s'inscrit dans les objectifs stratégiques du [SDAGE 2010-2015](#) pour les eaux du bassin Loire-Bretagne : mettre en bon état écologique 61% des cours d'eau d'ici 2015, contre environ 30% actuellement.



1230000€ d'aides mobilisées pour les entreprises PME/PMI du territoire de la Délégation Poitou-Limousin pour une durée de 2 ans.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a donc signé avec EI2S, une convention cadre qui s'inscrit dans le programme de l'excellence environnementale portée par EI2S.

Par ses compétences techniques et son savoir-faire, EI2S accompagnera les entreprises par des cycles de formations, des ateliers et des conférences combinés à un suivi terrain pour les aider dans la rédaction de leur projet et de leur dossier de financement. Pour 2000€, l'entreprise bénéficiera d'une aide technique et économique bien plus importante que si elle l'établissait seule.

Lancée pour la première fois en 2008, cette opération a permis à 6 sites de majorer leurs aides de 140 000 €.

Sur les 2 millions de travaux totaux engagés, 350 000 € environ ont été distribués par l'Agence pour 6 sites au lieu de 210 000 € prévus initialement.

Une autre convention pourrait être mise en oeuvre dès 2012 pour soutenir les économies d'eau. Un thème qui aujourd'hui est plus que d'actualité !!!

L'appel à candidature est disponible sur le site internet : www.ei2s.fr.

Les entreprises ont jusqu'au 20 juin 2011 pour retourner le dossier complété.

D'autres appels à candidature sont disponibles sur le site internet pour faire de la mutation écologique, sociale et solidaire de l'économie une priorité picto-charentaise...